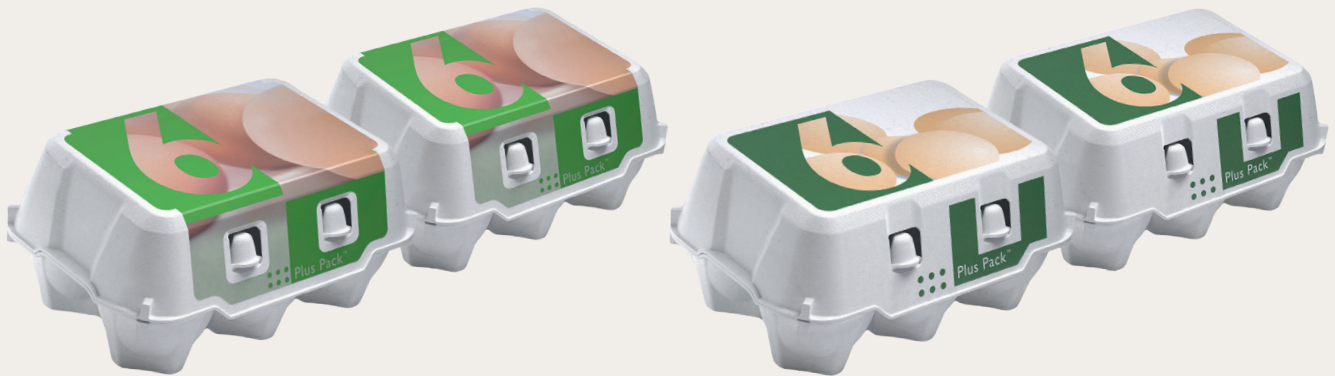


Cahier des charges des étiquettes et impressions directes



1 Introduction

Ces renseignements succincts sur l'offre d'étiquettes et d'impressions directes de Hartmann sont principalement destinés à la clientèle ainsi qu'aux agences de design externes.

2 Cahier des charges pour les étiquettes

2.1 Variantes d'étiquettes proposées

Standards	Couleurs d'impression	Commande minimale
Standard	CMYK CMYK + 1 spot ou vernis CMYK + 2 spot ou vernis	50.000
Standard	CMYK + 3 spot ou vernis 1-5 spot ou vernis	300.000
Options	Couleurs d'impression	Commande minimale
Étiquettes décollables	CMYK CMYK + 1 spot ou vernis CMYK + 2 spot ou vernis	50.000
Étiquettes décollables	CMYK + 3 spot ou vernis 1-5 spot ou vernis	125.000
Vernis de dispersion, verniss UV, estampage à chaud	Uniquement sur demande	125.000
Autres spécialités	Uniquement sur demande	125.000

Cahier des charges des étiquettes et impressions directes

2.2 Méthode d'impression

La procédure d'impression requise est la quadrichromie par offset conformément à l'Euroscala [ISO Coated v2 (ECI)] pouvant être enrichie de couleurs spéciales.

2.3 Types de papier

Nous choisissons dans la mesure du possible un papier issu de forêts certifiées FSC – voir www.fsc.org.

2.4 Encres

Hartmann permet uniquement l'utilisation d'encre sans diisobutylphtalate (DIBP) autorisées pour les emballages alimentaires.

2.5 Fond perdu

Le fond perdu doit être à 2 mm de la ligne de découpe et ce également autour des trous des étiquettes. Les clients sont autorisés à s'écarter de la norme. Cependant, Hartmann n'acceptera pas de réclamations concernant ces écarts.

2.6 Taille de la police

La taille de la police doit être au minimum de 5 pt pour une impression en positif et de 7 pt pour une impression en négatif. Les clients sont autorisés à s'écarter de la norme. Cependant, Hartmann n'acceptera pas de réclamations concernant ces écarts.

2.7 Épaisseur de trait

L'épaisseur de trait doit être au minimum de 0,1 mm pour une impression en positif et de 0,15 mm pour une impression en négatif. Les clients sont autorisés à s'écarter de la norme. Cependant, Hartmann n'acceptera pas de réclamations concernant ces écarts.

2.8 Code-barres

Le code-barres doit avoir une taille correspondant au minimum à 82 % (30,5 mm x 10 mm) de la norme EAN et être doté d'une marge d'au moins 0,5 mm sur les côtés gauche et droit conformément à la norme EAN.

Les codes-barres doivent être imprimés en couleurs pleines. Il est préférable d'opter pour du noir sur blanc. Cependant, les autres couleurs sont acceptées à condition que celles-ci soient conformes à la norme EAN.

2.9 Traitements des fichiers provenant des agences de design externes

Nous acceptons les fichiers dans la plupart des formats utilisés pour les travaux graphiques, de préférence Illustrator CC ou une version plus récente et les images doivent être de taille réelle avec une résolution minimale de 300 DPI.

Les fichiers peuvent être transférés à Hartmann via :

- E-Mail
- CD/DVD
- un système de transfert de fichiers dont l'adresse est disponible sur demande.

Dans la mesure du possible, nous souhaitons recevoir une épreuve couleur certifiée ou Chromalin avec les fichiers des visuels.

Cahier des charges des étiquettes et impressions directes

3. Cahier des charges pour les impressions directes

3.1 Méthode d'impression

La méthode standard d'impression est un offset sec (typographie) 28 l/cm (70 l/pouce).

Vous trouverez à droite un aperçu du nombre de couleurs pour chaque face.

3.2 Couleurs d'impression

Nos couleurs d'impression standards sont basées sur un référent Hartmann avec une description Pantone. Voir le nuancier de couleurs Hartmann sur le site internet de Hartmann.

3.3 Taille de la police

La taille de la police pour une impression en positif doit être au minimum de 6 points. Pour une impression en négatif, la taille de la police doit être au minimum de 8 points. Les clients sont autorisés à s'écarter de la norme. Cependant, Hartmann n'acceptera pas de réclamations concernant ces écarts.

3.4 Épaisseur de trait

L'épaisseur de trait doit être au minimum de 0,1 mm pour une impression en positif et de 0,2 mm pour une impression en négatif. Les clients sont autorisés à s'écarter

	Fresh Pack™	Plus Pack®	imagic®
Face avant	2	non / 2	4
Face supérieure	4	non / 4	6
Face arrière	2	non / 2	4
Intérieur	non	2	2

de la norme. Cependant, Hartmann n'acceptera pas de réclamations concernant ces écarts.

3.5 Code-barres

Le code-barres doit avoir une taille correspondant au minimum à 140 % (52 mm x 21 mm / zone d'impression) et être doté d'une marge d'au moins 1 mm sur les côtés gauche et droit.

Les codes-barres doivent être imprimés en couleurs pleines et de préférence en noir.

La lisibilité du code-barres doit être au moins classée sous le code C conformément à la norme ISO.

Actuellement, Hartmann assure une lisibilité garantie des codesbarres noirs imprimés sur les couleurs de cellulose suivantes :

- Beige Sable (06)
- Blanc (00)
- Gris Pierre (20)
- Orange Argile (49)
- Jaune Miel (21)
- Jaune Tournesol (71)

Si le client choisit d'imprimer ses codes-barres sur d'autres

couleurs de cellulose, Hartmann n'acceptera pas de réclamations concernant la lisibilité.

3.6 Traitements des fichiers provenant des agences de design externes

Nous acceptons les fichiers dans la plupart des formats utilisés pour les travaux graphiques, de préférence Illustrator CC ou une version plus récente et les images doivent être de taille réelle avec une résolution minimale de 300 DPI.

Les fichiers peuvent être transférés à Hartmann via :

- E-Mail
- CD/DVD
- un système de transfert de fichier dont l'adresse est disponible sur demande.

Dans la mesure du possible, nous souhaitons recevoir une épreuve couleur certifiée ou Chromalin avec les fichiers des visuels.

3.7 Illustrations

Les images (illustrations et photos) devront être adaptées à la méthode d'impression afin d'assurer une qualité satisfaisante.